



Notice explicative Inscription Club de Ski Nordique de Villard de Lans Saison 2022/2023



Composition du dossier d'inscription (OBLIGATOIRE) :

- la fiche d'inscription dûment remplie,
- Le règlement par chèques ou espèce
- le ou les certificats médicaux pour les mineurs et adultes **pratiquant le biathlon (10 ou 50m) en loisir ou compétition**
- le questionnaire de santé (Majeurs Annexe 2) pour les adultes en compétition (hors biathlon), daté et signé en précisant nom et prénom.
- le questionnaire de santé (Mineurs Annexe 3) pour les moins de 18ans (né en 2016 ou jeunes s'inscrivant au groupe Adultes (hors biathlon) loisirs ou compétition, daté et signé par le représentant légal en précisant nom et prénom de l'enfant et un certificat médical si une réponse positive.
- la charte du Club dûment signée

Nouvelles directives concernant le certificat médical (Loi du 2 mars 2022) :

Pour les personnes majeures

Obtention et renouvellement d'une licence carte neige LOISIR ou DIRIGEANT

L'obtention ou le renouvellement, par une personne majeure, d'une licence carte neige LOISIR ou DIRIGEANT n'est subordonné à aucune contrainte relative au certificat médical et au questionnaire de santé.

Obtention et renouvellement d'une licence carte neige COMPÉTITEUR (hors biathlon)

L'obtention ou le renouvellement, par une personne majeure, d'une licence carte neige COMPÉTITEUR est subordonnée au renseignement du questionnaire de santé « relatif à l'état de santé du sportif majeur » annexé au présent règlement (Annexe 2). Le licencié majeur atteste que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative. À défaut, il est tenu, pour obtenir ou renouveler sa licence carte neige, de produire un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée.

Pour les personnes mineures (hors biathlon)

L'obtention ou le renouvellement, par une personne mineure (au moment de la prise de licence) d'une licence carte neige LOISIR, DIRIGEANT ou COMPÉTITEUR est subordonné au renseignement d'un questionnaire de santé « relatif à l'état de santé du sportif mineur », annexé au présent règlement (Annexe 3) conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. La ou les personnes exerçant l'autorité parentale atteste(nt) que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative. À défaut, elle(s) est/sont tenue(s) de produire un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée.

Cas particuliers: pratique du biathlon

Pour la pratique du biathlon, un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du biathlon (en compétition le cas échéant) est obligatoire tous les ans, pour les personnes mineures et majeures et quelle que soit la catégorie de licence. La mention biathlon doit obligatoirement figurer sur ce certificat. Ce certificat médical est délivré suite à un examen médical effectué par tout docteur en médecine ayant, le cas échéant, des compétences spécifiques, et au cours duquel une attention particulière est portée sur l'examen neurologique et de la santé mentale, l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant. Les licenciés qui découvrent ce sport en cours de saison doivent obligatoirement présenter un nouveau certificat médical mentionnant la pratique du biathlon (en compétition le cas échéant).

Le dossier d'inscription complet peut être :

- rapporté (par le représentant légal pour les mineurs) lors des séances d'entraînement du mardi soir, mercredi et du samedi matin **avant le 8 octobre 2022** pour tous.

- envoyé par courrier ou déposé dans la boîte aux lettres **avant le 8 octobre 2022** à l'adresse suivante :

Mme SALOT Véronique
CSN villard de lans
259 route du mas
Le Verduret
38250 LANS EN VERCORS

Attention :

* Tout dossier incomplet ne sera pas traité donc pas de licence validée .

* Aucun dossier ne sera déposé au Club des sports.

Les licences vous seront directement envoyées par mail.

Le forfait de ski pour l'accès aux pistes de ski fond n'est pas compris dans la cotisation. Il sera obligatoire de l'avoir sur soi lors des séances de ski.

